

Patrimoine architectural de la Ville - Mise en valeur - Convention avec l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission chargée du Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le contrat conclu avec l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative portant sur la mise en valeur du patrimoine architectural de la Ville.

Le Service Ville d'Art et d'Histoire de l'Office du Tourisme est chargé de conduire cette mission depuis plusieurs années déjà ; le bilan de son travail est largement positif puisqu'il touche chaque année des centaines de personnes, qu'il s'agisse de Bisontins ou de touristes.

Ce service propose en effet toute l'année :

- des visites pour les groupes,
- des visites régulières pour individuels, selon :
 - . un programme hivernal à raison de 3 ou 4 visites thématiques par mois,
 - . un programme estival à raison de visites quotidiennes à partir de 15 heures de juin à fin septembre.

Un certain nombre de circuits ont été élaborés et notamment favorisant la découverte des haras, de l'opération de réhabilitation du centre ancien, de l'observatoire...

L'ensemble de ces actions s'accompagne d'éditions de dépliants, mais aussi d'expositions présentées dans le hall de l'Hôtel de Ville en période estivale.

Avec le concours financier de la Ville de Besançon, l'Office du Tourisme poursuivra et intensifiera ce travail qui vise à mieux faire connaître le patrimoine aux Bisontins et aux touristes.

Pour lui permettre de mener à bien sa mission, la Ville de Besançon versera au Syndicat d'Initiative / Office du Tourisme une subvention d'un montant de 110 000 F (somme inscrite au BP 1994 - chapitre 961.4 / article 657-91024 / code service 41060).

Le Conseil Municipal est invité à :

- statuer favorablement sur cette proposition,
- autoriser M. le Maire à signer la convention,
- autoriser le versement à l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative de la subvention sus-indiquée.

M. NACHIN : Je profite de cette question pour vous rappeler que le 11 avril, je vous avais interpellé sur la sauvegarde du patrimoine architectural de Besançon et vous m'aviez fait la réponse suivante : « nous allons maintenant compléter ce dossier par un diagnostic et par l'état sanitaire de ces monuments, la commission continuera ce travail en juin en y invitant André NACHIN. Vous pourrez discuter, voir comment on pourra associer la population à ce souci bien normal de la sauvegarde du patrimoine que nous possédons ». Nous sommes presque à la fin du mois de juin et je n'ai pas eu de nouvelles de cette commission ni de ses éventuelles réunions.

M. LE MAIRE : Je ne peux pas répondre, c'est Jean PONÇOT qui en est chargé mais on essaiera de vous répondre.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. FOUSSERET, Président de l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative ne prenant pas part au vote), en décide ainsi.